



Section locale **FO-DGFIP 62**

DDFiP du Pas-de-Calais

5 rue du Docteur Brassart – 62000 ARRAS

☎ 06 04 40 51 41

✉ fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Oser ensemble pour ne pas se résigner seul. » Léon Jouhaux

Compte-rendu du CTL du 30/09/2022

Le Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais, Monsieur Claude GIRAULT. Ce CTL a eu lieu en présentiel. Le secrétariat de séance est assuré par FO pour les organisations syndicales.

En déclaration liminaire, vos élus FO ont insisté sur le "ras-le-bol" général des agents.

Ras-le-bol **face aux suppressions d'emplois** toujours à l'ordre du jour malgré des années de chute drastique des effectifs de la DGFIP ;

Ras-le-bol **face aux conditions de travail dégradées** ;

Ras-le-bol **face au pouvoir d'achat toujours plus bas** malgré "l'exceptionnel" effort d'augmentation du point d'indice si l'on en croit le gouvernement... Pour être exceptionnel, il l'est à raison d'une augmentation en 8 ans et inférieure à l'actuelle inflation! ;

Ras-le-bol **face à l'incertitude de l'avenir** dans un contexte de réforme des retraites imposée ;

Ras-le-bol enfin **face au manque d'écoute** des dirigeants et de notre administration.

Face à ce constat, le Président n'a su que nous servir la communication de la Direction Générale, vantant le Contrat d'Objectifs et de Moyens avec ses crédits importants pour le développement numérique, ou encore le Remue-méninges et les évolutions futures de la DGFIP. Nous voilà bien rassurés !

L'ordre du jour du CTL était le suivant :

1. Approbations des procès verbaux des CTL des 14/03, 29/03, 26/04, 27/04 et 24/05/2022.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP 62 (4 voix)	X		
SFP (2 voix)	X		
CGT (2 voix)	X		
CFTC (1 voix)	X		
UNSA (1 voix)	X		

Il s'agit là d'un exercice formel habituel.

Aucune OS n'ayant de remarque à faire, les PV ont été approuvés à l'unanimité.

2. Fusion des SAID du SIP de Calais au 1^{er} janvier 2023 (pour avis).

Le contexte :

Le projet soumis au comité a pour objet de réorganiser au 1^{er} janvier prochain le service en un secteur unique (au lieu de 2 actuellement) en vue de d'optimiser l'efficacité et l'efficience du service, de s'adapter aux évolutions tout en veillant aux conditions de vie au travail des agents. La mise en place du secteur unique s'accompagne également d'un soutien renforcé à l'accueil primaire.

Si **FO-DGFIP 62** a reconnu le travail de concertation qui a été mené par la Cheffe de Service du SIP de Calais sur le sujet, il **regrette que les documents de travail ne mentionnent à aucun instant l'avis des agents** et la manière dont ils ont accueillis ce changement.

Si l'administration et la Responsable du SIP ont tenté de nous rassurer en nous indiquant que toutes les inquiétudes ont été levées et discutées, nous restons malgré tout inquiets de savoir si tous les agents ont pu ou eu l'envie de s'exprimer face à leur hiérarchie de manière nominative.

Habituellement ces avis sont fournis, là ce n'était pas le cas. La faute à une direction qui n'a pas formalisé cette demande auprès de la cheffe du SIP. Pour cette raison et dans ces conditions, **FO-DGFIP 62 s'est abstenu** de voter ce point.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP 62 (4 voix)			X
SFP (2 voix)			X
CGT (2 voix)			X
CFTC (1 voix)		X	
UNSA (1 voix)			X

3. Positionnement des plages fixes et des plages variables du PNCD (pour avis).

Le contexte :

Afin de compléter le règlement intérieur du service, les plages fixes et variables doivent être définies au préalable pour être proposées au vote des agents concernés. Trois options seront offertes.

Choix N° 1

	Matin		Après-Midi	
	Début	Fin	Début	Fin
Plages fixes	09 H 30	11 H 30	14 H 00	16 H 00
Plages variables	07 H 30	09 H 30	16 H 00	19 H 00

Choix N° 2

	Matin		Après-Midi	
	Début	Fin	Début	Fin
Plages fixes	09 H 30	11 H 30	14 H 00	16 H 00
Plages variables	07 H 15	09 H 30	16 H 00	18 H 45

Choix N° 3

	Matin		Après-Midi	
	Début	Fin	Début	Fin
Plages fixes	09 H 45	11 H 45	14 H 15	16 H 15
Plages variables	07 H 15	09 H 45	16 H 15	18 H 45

FO-DGFiP 62 a demandé la possibilité de soumettre un 4e choix au vote, choix souhaité par plusieurs agents du PNCD : les plages fixes seraient les mêmes que celles des choix 1 et 2 (9h30-11h30 / 14h-16h) mais la plage variable serait avancée (**7h-9h30 / 16h-18h30**). Ce choix est motivé par l'arrivée très matinale des agents et par le fait qu'aucun d'entre eux ne quitte le PNCD après 18h-18h15.

De longs débats s'en sont suivis, au cours desquels le chef du PNCD n'a pu fournir de statistiques concluantes sur les horaires des agents faute de recul nécessaire. Il a malgré tout admis qu'aucun agent ne pointait après 18h15 pour le moment.

Le Président a, quant à lui, insisté sur sa crainte d'une arrivée trop précoce des agents sur le site, lesquels seraient alors « livrés à eux-mêmes » sans encadrement. Sauf qu'au PNCD, même l'encadrement arrive tôt !

L'administration s'est perdue dans des tentatives de justification de leur refus d'acter ce choix supplémentaire, pourtant possible au regard de l'Instruction harmonisée sur le temps de travail.

Face à cette incompréhension totale de pouvoir élargir le choix proposé aux agents quant à leurs propres horaires, FO-DGFiP 62 a bien évidemment voté contre cette décision, suivis et soutenus par l'ensemble des autres OS.

Le point sera remis à l'ordre du jour du prochain CTL, le 13/10/2022. Dans l'attente, le vote des agents est repoussé à une date ultérieure.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP 62 (4 voix)		X	
SFP (2 voix)		X	
CGT (2 voix)		X	
CFTC (1 voix)		X	
UNSA (1 voix)		X	

4. Premiers échanges sur les mesures de sobriété énergétique dans les administrations de l'État (pour information).

Le contexte :

La DDFiP doit mettre en place un plan d'actions d'économies d'énergie applicable à l'ensemble des services de la direction. Les études montrent que le simple changement de nos comportements et habitudes (éteindre chaque soir les équipements électriques (y compris les écrans) ; privilégier le rafraîchissement naturel des locaux et baisser les stores/volets en cas de fortes chaleurs ; limiter les impressions papier ; utiliser les escaliers plutôt que les ascenseurs, etc) peut entraîner une diminution jusqu'à 13% de nos consommations énergétiques. Il a également été décidé de constituer un groupe d'ambassadeurs ECOFiP sur chacun de nos sites.

Sur le plan immobilier, plusieurs opérations sont en cours: recensement auprès des gestionnaires de sites sur la présence de volets en état de fonctionnement et des services non encore équipés de dalles LED, étude sur la consommation de nos bâtiments, travaux énergétiques programmés sur Calais en 2023 (toiture, VMC double flux et vide sanitaire), audits énergétiques en cours sur Arras Foch et Lillers, etc)

Après une présentation complète du contexte et des actions à venir par le BIL, **FO-DGFIP 62 a approuvé certaines avancées réclamées depuis longtemps** telles la rénovation énergétique de bâtiments du département ou l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du centre de Calais.

Nous ne pouvons que nous féliciter de voir enfin des moyens consacrés à des mesures bonnes pour l'environnement et qui permettront, en plus, de voir les consommations énergétiques diminuer à l'avenir !

FO-DGFIP 62 a également souligné l'intérêt de pousser plus loin la réflexion énergétique au regard des restructurations – est-il pertinent de regrouper les services dans des centres urbains toujours plus denses, pollués, sans parking, sans cantine et mal placés ? – **ou encore de la dématérialisation totale** – quel est le coût écologique et financier du tout numérique ?

Sur certaines questions telles l'impact du télétravail sur la facture énergétique ou encore les réflexions concernant les espaces de co-working, l'administration n'a pas été en mesure de nous répondre.

Pour plus de détails sur les travaux envisagés et programmés, n'hésitez pas à contacter FO-DGFIP 62.

5. Premiers retours sur les actions du Fonds d'Amélioration pour les Conditions de Vie au Travail (pour information).

Le contexte :

Pour mémoire, le budget alloué à la DDFiP du Pas-de-Calais dans le cadre du fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents est de 167 912 €.

Une démarche participative pour l'utilisation de cette enveloppe a été initiée auprès des agents qui ont pu exprimer leurs propositions via un sondage en ligne. Lors du CTL du 29 avril 2022, les 12 projets les plus attractifs ont été retenus

L'ensemble des paiements doit être réalisé sur l'exercice budgétaire 2022 (10 décembre au plus tard). Au 12 septembre, 124 000 € ont été engagés générant 150 engagements juridiques.

Le responsable du BIL nous a fait un **état des lieux des actions** précédemment décidées:

- les **séances de sophrologie** sont en cours et recueillent l'adhésion des agents, même si leur organisation est complexe ;
- les **bibliothèques** pour les coins-lecture ont été livrées et sont en cours d'aménagement ;
- les **gourdes** sont commandées mais pas encore livrées ;
- les **plantes** sont en cours de livraison ;
- les **vélos électriques** rencontrent un souci de livraison (il manque des éléments à ce jour) et seront dispatchés dès que possible sur les sites ;
- le **petit matériel** (purificateur d'air, luminothérapie...) est en cours de commande ;
- les **journées de cohésion** sont en cours de réalisation. Un bilan sera réalisé ultérieurement.

Si **FO-DGFiP 62** se réjouit de ces éléments qui viendront améliorer un peu le quotidien des agents, ils s'interrogent néanmoins sur l'utilisation de ce budget qui semble parfois s'être fait dans la précipitation. La faute non pas aux acteurs sur le terrain bien aux décisions prises en amont par budget, non par projet.

Une réflexion plus en amont n'aurait-elle pas permis de faire, par moment, des choix plus judicieux afin de préserver des crédits pour d'autres utilisations (cas des bibliothèques par exemple, qui auraient pu être réalisées avec des armoires de notre stock départemental et faire économiser 2 000€) ?

FO-DGFiP 62 dénonce l'impossibilité de pouvoir reporter des crédits d'une année sur l'autre, pour des projets plus ambitieux par exemple.

FO-DGFiP 62 s'interroge également sur les modalités de consultation des agents, certains n'ayant manifestement pas été associés à la réflexion.

6. Point étape sur le télétravail (pour information).

Le contexte :

L'année 2021 a été marquée par une situation épidémique aiguë sur l'ensemble du territoire. Le télétravail, au même titre que les gestes barrières, a constitué un outil à part entière dans la gestion de cette crise. La mise en place du dispositif pérenne de télétravail géré dans SIRHIUS à compter du 15 juin a également été un événement marquant de l'année 2021.

Au 31 décembre 2021, 43 % des agents de la DDFIP ont une autorisation de télétravail, taux identique à la moyenne nationale. Le taux mensuel de télétravailleurs a oscillé de 27 à 51 % rythmé par l'évolution des consignes sanitaires (télétravail obligatoire ou recommandé) et par l'intérêt marqué des agents à travers une entrée massive dans le dispositif pérenne à compter de septembre.

Le nombre total de refus de télétravail au 31/12/2021 à la DGFiP est faible : 3,3 pour 1000. Pour le département, aucun refus n'a été constaté en 2021.

Si le bilan n'appelle pas beaucoup de commentaires, **FO-DGFiP 62** a malgré tout interrogé l'administration sur les refus de jours de télétravail, notamment flottants, par les CDS alors que le module avait été accordé initialement.

7. Questions diverses.

a) L'ensemble des OS a alerté la Direction sur l'ambiance catastrophique qui règne au sein du SIP d'Hénin-Beaumont, rappelant le nombre important d'arrêts maladies ou encore le fort turn-over qui révèlent un mal être des agents. Aucun commentaire n'a été effectué par le Président sur ce sujet.

b) Un point a été demandé sur :

- **Les menus travaux du SIE de Montreuil** : le devis est en cours pour les clôtures. La question des stores sera discutée lors du prochain CHSCT et un devis suivra.

- **Les déménagements de SGC :**

=> **Pour Boulogne** : les services des SGC de Boulogne et Boulogne CH seront déménagés avant le réagencement complet des locaux (création salle de réunion et formation, réfection de l'espace détente)

=> **Pour Calais** : des travaux seront entrepris au SIP (LED, sols...) par tranches, pour éviter de déplacer l'ensemble des agents. Pour le SGC, les travaux commenceront début 2023 pour une question de crédits budgétaires. Dans l'attente, le SGC sera provisoirement installé à Calais Municipale

c) Concernant les vacataires : le nombre de semaines accordées reste stable (444 semaines en 2021 contre 446 en 2022).

FO-DGFIP 62 a interpellé l'administration sur la limite des 58 jours, qui empêche le recrutement répété de vacataires ayant donné pleine satisfaction.

d) Un problème de porte a été signalé à Calais Municipale : le BIL va se renseigner et intervenir.

e) Bilan des formations :

- **DT Num** : 64% des inscrits ont validé en totalité le module 1 ; 48% le module 2 ; 35% le module 3

- **Violences sexistes et sexuelles** : 53,5% des agents de la DDFIP62 l'ont suivie, contre 39% au niveau national.

f) Les problèmes d'effectifs à Boulogne : ils sont connus de l'administration, qui a affecté l'EDR en conséquence pour les mois de septembre et octobre

g) Tests auditifs pour les nouveaux arrivants en CDC : l'administration va demander à la médecine de prévention si elle dispose des outils nécessaires. Le cas échéant, il ne sera pas possible de procéder aux tests des quelques nouveaux arrivants, un certain nombre d'agents étant requis pour pouvoir les organiser. Des adaptateurs pour permettre l'utilisation du casque avec le téléphone fixe sont en cours d'achat.

A tous les niveaux, FO continuera de se battre avec vous au quotidien pour l'amélioration des conditions de travail !

Les élus FO-DGFIP 62 :

Titulaires : Justine KORKUT, Gautier LEDOUX, Michaël MILLOT, Jacques REGNIER

Suppléants : Sandrine BONET, Valérie CADET, Coralie VINCENT, Nicolas WANIN